

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE, DU
TOURISME, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Conditions exceptionnelles de fonctionnement du Château de Blandy-les-Tours à l'occasion
du festival Dépayz'Arts.

- Canton : Le Châtelet-en-Brie

RÉSUMÉ : Dans le cadre de la préparation du festival Dépayz'Arts, le présent rapport propose la définition de dates de fermeture et ouverture exceptionnelles du château de Blandy-les-Tours, de façon à permettre l'installation sur ce site de diverses réalisations artistiques. Par ailleurs, dans le cadre du déroulement même du festival, est aussi proposée une date d'ouverture exceptionnelle du château.

Du 27 au 31 décembre 2008, la première édition du festival Dépayz'arts se déroulera sur 5 sites du département, qui vont être transformés pour un autre regard sur le territoire. Des artistes connus et émergents, venus d'horizons divers, vont investir ces espaces aux moyens de lumières, musiques, mises en scènes, spectacles et projections d'images.

Ainsi, deux artistes de renommée internationale viendront métamorphoser le château de Blandy-les-Tours, grâce à des installations architecturales et sensorielles, l'un avec une architecture éphémère tenant compte du bâtiment existant, l'autre en prolongeant un effet de vertige et de trouble.

L'installation des œuvres, puis l'accueil du public pour Dépayz'arts dans l'enceinte du château, nécessitent de redéfinir l'ouverture et la fermeture de Blandy à compter du 23 décembre 2008.

Fermeture exceptionnelle du site du 23 au 26 décembre 2008

L'intervention des équipes artistiques et techniques débutera dès le 25 novembre 2008, selon un calendrier qui sera confirmé début novembre par la direction technique de Made In Productions. Jusqu'au 19 décembre 2008, les travaux conduits pour la réalisation des œuvres auront lieu du lundi au samedi, selon des horaires définis en lien avec la direction du site. Le périmètre du chantier sera délimité par des barrières et ne devrait pas entraîner de fermeture particulière du château.

Les dimanches compris entre le 25 novembre et le 19 décembre resteront libres de tous travaux afin d'assurer une sécurité maximale pour l'accueil du public. Les samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 décembre 2008, Blandy organise un festival pour enfants ; durant ces trois jours, et compte tenu du public accueilli, les équipes artistiques et techniques du festival ne seront pas autorisées à travailler. Par contre, pour leur permettre de finaliser les œuvres, et de réaliser les derniers ajustements en toute sécurité vis-à-vis des visiteurs, il est proposé que le château de Blandy-les-Tours soit fermé au public les 23, 24 et 26 décembre 2008. L'équipe du château assurera une permanence pour accueillir et accompagner si nécessaire les artistes présents ces trois jours. Le château est toujours fermé le 25 décembre.

Ouverture exceptionnelle du mardi 30 décembre 2008

Afin de permettre au plus grand nombre de visiteurs de s'inscrire dans le concept du festival et de participer aux différents événements proposés par Dépayz'arts, le château de Blandy-les-Tours sera ouvert exceptionnellement le mardi 30 décembre 2008, aux horaires habituels de la basse saison, soit de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Il est enfin précisé que le festival Dépayz'arts étant un événement gratuit sur l'ensemble des sites de la manifestation, le public pourra, à titre exceptionnel, sur la période du 27 au 31 décembre 2008, accéder gratuitement au château de Blandy-les-Tours, conformément aux dispositions de la délibération de la Commission Permanente en date du 30 juin 2008 qui prévoit la gratuité d'accès dans le cadre de manifestations exceptionnelles.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces deux propositions, et si vous en êtes d'accord, d'approuver le projet de délibération joint.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BERNHEIM
Commission n° 7 - Finances

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : Conditions exceptionnelles de fonctionnement du Château de Blandy-les-Tours à l'occasion
du festival Dépayz'Arts..

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 juin 2008 prévoyant la gratuité d'accès dans le
cadre de manifestations exceptionnelles,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : la fermeture du château de Blandy-les-Tours les 23, 24 et 26 décembre 2008,
pour permettre aux équipes artistiques et techniques du festival de terminer l'installation des œuvres
en toute sécurité vis-à-vis du public.

Article 2 : l'ouverture exceptionnelle du château de Blandy-les-Tours le
mardi 30 décembre 2008 pour permettre au public d'accéder aux œuvres sur toute la durée du festival.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

